

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2022

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4811)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 163

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 13**

I.- Après l'alinéa 5, insérer les vingt alinéas suivants :

« 4° Le 6° est ainsi modifié :

a) Après le troisième alinéa du a), il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles L. 611-13 et L. 611-17 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante ; »

b) Au deuxième alinéa du b), les références : « L. 620-2, L. 621-2 » sont supprimées ;

c) Le même b) est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles L. 620-2, L. 621-2, L. 622-6, L. 624-19 et L. 626-13 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante ; »

d) Au dernier alinéa du c), la référence : « L. 631-1 » est supprimée et les mots « L. 631-22 et L. 632-1 » sont remplacés par les mots : « et L. 631-22 » ;

e) Le même c) est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles L. 631-1, L. 631-2, L. 631-3, L. 631-11 et L. 632-1 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante ; »

f) Au deuxième alinéa du d), les mots : « qui est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises » sont remplacés par les mots : « et de l'article L. 640-3 qui sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

g) Au troisième alinéa du d), la référence : « L. 641-2, » est supprimée ;

h) Le même troisième alinéa du d) est complété par les mots : « et des articles L. 641-2, L. 641-4, L. 641-9 et L. 641-15 qui sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

i) Le quatrième alinéa du d) est complété par les mots : « et des articles L. 642-22 et L. 642-22-1 qui sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

j) Le cinquième alinéa du d) est complété par les mots : « et des articles L. 643-11 et L. 643-12 qui sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

k) Au dernier alinéa du d), les mots : « de l'article L. 645-1 qui est applicable dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2021-1193 du 15 septembre 2021 portant modification du livre VI du code de commerce, » sont supprimés et les mots : « de l'article L. 645-11 qui est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle » sont remplacés par les mots : « des articles L. 645-1 et L. 645-11 qui sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

l) Les deuxième et troisième alinéas du e) sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles L. 651-1, L. 651-2, L. 651-3, L. 651-4, L. 653-3 et L. 653-6 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante ; »

m) Le dernier alinéa du e) est complété par les mots : « et les articles L. 654-9 et L. 654-14 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

n) Il est ajouté un h) ainsi rédigé :

« h) Le titre VIII *bis* dans sa rédaction résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante ; »

II. – En conséquence, rédiger ainsi la seconde ligne du tableau de l'alinéa 7 :

L. 711-3 et L. 711-6	Résultant de l'ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016 relative à la partie législative du code de la consommation
----------------------	---

III. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 8 :

L. 711-7 et L. 711-8	Résultant de l'ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016 relative à la partie législative du code de la consommation
L. 711-9	Résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante

IV. – En conséquence, compléter cet article par les cinq alinéas suivants :

« IV. – Le tableau du second alinéa de l'article L. 375-2 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° La seconde colonne de la quatrième ligne est ainsi rédigée :

« Résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

« 2° La seconde colonne de la dernière ligne est ainsi rédigée :

« Résultant de la loi n° du en faveur de l'activité professionnelle indépendante »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement modifie l'article 13 afin de rendre applicable à Wallis-et-Futuna les dispositions de l'article 4 modifiant le livre VI du code de commerce, le chapitre Ier du titre V du livre III du code rural et de la pêche maritime et le livre VII du code de la consommation.